

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Intervenir en situation d'hyperkaliémie pré-dialyse		NUMÉRO : 10.03
		DATE : Avril 2009
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures diagnostiques ou thérapeutiques.	Oui
		Protocole infirmier en suppléance rénale

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Avoir reçu la formation nécessaire selon le programme de formation spécifique pour l'unité de suppléance rénale

CLIENTÈLES VISÉES

- Usagers hémodialysés

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'unité de suppléance rénale du CHRDL

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Intervenir rapidement en situation d'hyperkaliémie pré-dialyse.

2. CONDITION D'INITIATION

- Usager qui présente des signes et symptômes d'hyperkaliémie en pré-dialyse.

3. ORDONNANCE

- Effectuer prélèvement sanguin pour contrôle de potassium et de bicarbonate en stat
- Amorcer le traitement d'hémodialyse immédiatement.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- En présence de signes et symptômes d'hyperkaliémie chez l'usager :
 - Paresthésie (fourmillements) au pourtour de la bouche et aux extrémités
 - Troubles inhabituels du rythme cardiaque
 - Douleurs musculaires, faiblesse
 - Peau pâle et moite
 - Impression d'état d'ébriété
 - Confusion, torpeur

4.2. Contre-indications

- Usager présentant un état de santé trop instable et sévère

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Ne jamais faire de l'ultrafiltration séquentielle lorsque l'on soupçonne la présence d'hyperkaliémie.
- Recueillir l'information pertinente auprès de l'usager.

5.2. Procédures

- Protocole infirmier en suppléance rénale du CHRDL

5.3. Éléments de surveillance

- Monitoring cardiaque
- Signes vitaux
- Aggravation ou régression des signes et symptômes d'hyperkaliémie.

5.4. Complications

- Si non traitée, peut mener à l'arrêt cardiaque.

5.5. Limites d'application

- Aviser le néphrologue, si après évaluation de son état de santé, la condition de l'utilisateur ne permet pas de débuter le traitement d'hémodialyse.
- Aviser le néphrologue si résultats de laboratoire anormaux.

6. SOURCES

- Procédures de suppléance rénale
- Consensus des signataires

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Intervenir en situation d'hyperkaliémie pré-dialyse	NUMÉRO : 10.03
	DATE : Avril 2009
	RÉVISÉE :

Chef du service de néphrologie : _____

Date : 2009/04/20

Dr Pierre Landry

Chef du département de médecine spécialisée : _____

Date : 22/05/2009

Dr Pierre Laflamme

Directeur des soins infirmiers : _____

Date : 2009.05.29

Martin Labrie
Martin Labrie

Adoptée par le CMDP : _____

Date : 2009-06-18

Jean-Jacques Klopfenstein
Jean-Jacques Klopfenstein, M.D., président